

CONSEIL MUNICIPAL  
Session Ordinaire

L'an deux mille seize et le mercredi 06 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de :  
Monsieur Michel RAVIER, Maire

**Mesdames, Messieurs les Adjoint**s : Annick HYVERT, Michel QUENARD, Marie-Ange COLIN, Christophe OUVRARD.

**Mesdames, Messieurs les Conseillers** : Pascal BONTRON, Aurélia MARIE, Joël MARIÉ, Christelle METGE, Catherine QUENARD, Christian QUENARD.

Formant la majorité des Membres en exercice.

**Absents excusés** : Jean-Charles GIRARD-MADOUX ayant donné pouvoir à Catherine QUENARD,

Florent QUENARD ayant donné pouvoir à Aurélia MARIE,

**Absents non excusés** : Barbara DEPONGE, Joëlle FELIX

Madame Aurélia MARIE a été nommée secrétaire.



CHIGNIN

DÉPARTEMENT de la SAVOIE

Canton de Montmélian  
Mairie de CHIGNIN

☎ 04.79.28.10.12

📠 04.79.28.01.36

✉ mairiedechignin@wanadoo.fr

**RÉVISION DE NOTRE PLAN  
D'OCCUPATION DES SOLS EN VUE  
DE L'ÉLABORATION D'UN PLAN  
LOCAL D'URBANISME : COMPTE-  
RENDU DU DEBAT SUR LES  
ORIENTATIONS DU PROJET  
D'AMENAGEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLES  
(PADD)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 11 décembre 2014 et par délibération complémentaire en date du 10 mars 2016, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

Les articles L.123-1 et R.123-1 du Code de l'Urbanisme disposent que le PLU comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ce projet a été adressé à chaque conseiller municipal afin que chacun ait pu disposer du temps nécessaire pour en prendre connaissance et l'étudier.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables expose les actions que la commune de Chignin souhaite mettre en œuvre afin de promouvoir un développement maîtrisé de son territoire, dans un esprit d'affirmation de l'identité communale, de mixité urbaine et sociale, cohérente avec l'exigence de préservation des grands équilibres environnementaux.

Monsieur le Maire après avoir exposé le projet déclare le débat ouvert et propose de faire un tour de table.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que notre PADD, qui apporte une vision prospective et transversale des différentes politiques territoriales se déclinent en 5 axes.

Monsieur le Maire après avoir exposé le projet déclare le débat ouvert et propose de faire un tour de table sur :

**1- Préserver l'esprit village et le cadre de vie dans une logique de développement maîtrisé**

Concernant Le Clos des Moulins, créé en 1989, n'ayant connu depuis aucune évolution et n'étant pas un hameau proprement dit, il a été posé la question de son rattachement au hameau de La Gare.

**2- Maintenir le dynamisme agricole et notamment viticole contribuant à l'identité communale**

**3- Requalifier la traversée de la commune de part et d'autre de la RD1006**

Structurer l'entrée de la ville de part et d'autre de la départementale RD 1006, et un point qui tient à cœur à l'ensemble du Conseil. Ce secteur étant en effet, l'entrée et la vitrine de notre commune. Chacun étant conscient qu'il faudra anticiper au niveau du budget des investissements importants.

**4- Répondre aux besoins en logements et en équipements des différentes populations**

**5- Préserver et valoriser un territoire essentiellement agricole, naturel et forestier**

Monsieur Le Maire rappelle que les périmètres de protection et les conditions d'occupation du sol sont définis par arrêté préfectoral pour le captage des Barbarins mais également pour celui de Montlevin.

A l'issue de ce débat, il ressort que les grandes lignes du PADD correspondent bien au choix politique des élus de la commune.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20h50

*Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 05 avril 1984. Fait en Mairie, le 07 juillet 2016*

Le Maire, Michel RAVIER

